

Catastrophes naturelles, incendies, inondations et sécheresses: aspects environnementaux

2005/2192(INI) - 25/04/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative d'Edite ESTRELA (PSE, PT) sur les aspects environnementaux des catastrophes naturelles (incendies, sécheresses et inondations). Le rapport met en exergue le rôle du changement climatique dans l'intensification des catastrophes naturelles mais souligne que les mesures de prévention, une meilleure planification et la préservation des écosystèmes pourraient réduire leur impact. Il préconise la mise en place d'un observatoire européen de la sécheresse, de la désertification, des inondations et autres effets du changement climatique, qui sera chargé de collecter l'information et de permettre une riposte plus efficace.

Les membres veulent une utilisation plus durable, plus rationnelle et plus efficace de l'eau de l'UE, accompagnée de mesures ad hoc visant les gros consommateurs dans l'agriculture, le tourisme, les villes et l'industrie. Ils insistent également sur la nécessité de promouvoir des campagnes de sensibilisation à la prévention des catastrophes naturelles, y compris les incendies et les inondations, financées par le Fonds social européen ou par des programmes spécifiques tels que Forest Focus. Les États membres sont invités à intensifier leur coopération à l'échelle de l'Union européenne, de façon à garantir la disponibilité de moyens complémentaires de mobilisation rapide destinés à faire face à des situations d'urgence. La Commission est invitée à cofinancer la construction d'infrastructures et l'acquisition d'un équipement technologique de lutte anti-incendies. De nouvelles formes de prévention et de détection des incendies doivent être développées en recourant à des satellites et autres technologies de pointe.

Le rapport souligne la nécessité de réfléchir au rôle des forêts dans l'UE «dans le cadre d'une gestion systématique du territoire». Il souhaite une meilleure utilisation des Fonds structurels et du Fonds de cohésion pour des mesures structurelles de lutte contre la sécheresse, «principal facteur aggravant des catastrophes naturelles», ainsi que des incitations pour encourager un aménagement forestier et rural propre à créer un large éventail d'usages. Il ajoute que la monoculture ne doit être pratiquée «que dans des zones délimitées». Parmi les autres recommandations figurent l'augmentation du financement du programme Forest Focus, un financement suffisant pour la sauvegarde du réseau Natura 2000 et l'utilisation de fonds communautaires pour la restauration des zones du réseau touchées par des incendies ou des inondations.

Enfin, les membres demandent l'aggravation des sanctions dont sont passibles les «actes criminels commis contre l'environnement», en particulier les incendies volontaires.